

# MÉLANGES RELIGIEUX,

SCIENTIFIQUES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

Vol. 9

MONTRÉAL, VÉNÉREDI, 10 AVRIL 1846.

No. 19

LETTRE DE MGR. L'ÉVÊQUE DE CHARTRES.  
Monsieur le Rédacteur,

L'Adresse de la Chambre au Roi ne contient pas un mot sur la liberté de l'enseignement. Je crois qu'il m'est permis de faire là-dessus quelques réflexions. Ces réflexions seront aussi franches que laconiques.

Si l'on voulait rétablir l'ordre dans l'administration publique de la justice troublée ou corrompue, on n'appellerait point des astronomes ou des chimistes, mais des magistrats ou des gens de loi; s'il était question de conduire une guerre d'où dépendrait le salut de la patrie, on ne formerait point une commission de prêtres, mais un conseil de généraux; si l'épidémie désolait une province, les habitants de ce pays n'auraient point recours à des littérateurs ou à des poètes, mais à des médecins. Il suit de là que lorsque la religion est menacée d'un effroyable péril, des assemblées purement séculières, pourvues d'ailleurs de talents rares et de mérites éclatants et divers, ne suffisent pas. Il faut des hommes qui, toute leur vie et par état, aient étudié la religion, qui connaissent à fond ce qui la maintient ou la ruine, ce qui la sert ou la blesse à mort. Or, il n'y a ni dans l'une ni dans l'autre Chambre aucun ecclésiastique. Voilà ce qui nous autorise à parler, et même à parler hautement, avec sincérité et avec force.

La religion est bonne pour les masses, pour le peuple, disent les sophistes. Mais les sophistes sont les plus cruels ennemis du bon sens. Les hommes, au contraire, à qui un peu de ce bon sens a été départi, ont dit toujours et partout que la religion était bonne, nécessaire même, non seulement pour le peuple, mais pour les peuples, pour les grands et pour les petits. Ils ont ajouté que le mépris de la religion, accrédité par les institutions et par les lois, n'est pas seulement un sujet d'alarme, mais un aveuglement lamentable et néfaste qui doit faire frissonner. Voilà ce qu'ils ont dit, et je dis à mon tour : Notre éducation publique mène au doute universel, au droit insensé qu'on s'attribue de fouler aux pieds toute vérité, quelle qu'elle soit. Elle produit dans les esprits le délire de l'orgueil. C'est ce qu'on a proclamé mille fois en France et ce que toute l'Europe éclairée répète. Et pourtant on ne s'embarrasse point de cette circonstance, la seule importante. Que la vérité soit traitée avec dérision, que les dogmes les plus saints soient traînés dans la boue, que les droits et la gloire de la divinité soient outragés avec une audace qui n'eut jamais d'exemple, ce n'est point là, dit-on, le point de vue qui doit nous occuper; parlons, parlons de conseil royal, de plein exercice, de certificats d'étude. Voilà la question capitale et véritable; le matériel est tout, les doctrines ne sont rien. Donnons nos soins au corps de l'Université; quant à l'âme qui l'anime, qui la pousse au scepticisme et à l'athéisme, qui entraîne notre jeunesse dans cette voie et nous prépare la honte et les calamités, ne nous arrêtons pas à ces légers inconvénients. Surtout, ne tenons compte d'une vaine promesse faite à la face de l'univers; servons les sophistes, attachons-nous à leur char triomphant. Puisqu'il y a des liens de fer et d'airain forgés pour tous nos jeunes gens et destinés à les tenir sous la main des sophistes, qui les façonnent à manier les armes contre la foi de leurs pères, contre la vérité, contre le ciel, scellons tous les ans ces chaînes qui pourraient se rompre ou se détendre. Veillons à ce qu'elles enlacent nos jeunes successeurs d'une étreinte indissoluble, et prenons garde qu'aucun d'entre-eux n'échappe. Nous aurons du moins exécuté un dessein inconnu sur la terre, et que, dans aucun temps, les plus intrépides champions d'un absolutisme sans bornes n'auraient conçu ni même rêvé.

M. Guizot a soutenu éloquemment les droits des pères de familles. Il est vrai, mais je vois toujours ces droits enchaînés dans de belles phrases, cette ravissante liberté montrée de loin, et tout à la fois s'offrant à mes yeux les fers qui les garrottent sans pitié, et dont quelque chaînon imperceptible déplacé ou supprimé ne diminue en rien l'accablante pesanteur.

Mais, dit-on, la politique le demande ainsi; les suites de la révolution de Juillet pourraient courir quelque danger si l'on agissait autrement.—Je ne crois point à une pareille vue. Il n'y a pas, en effet, sur la terre, un gouvernement qui ne voie que sa mort serait prochaine et horrible s'il ne liait sa cause à celle de l'athéisme. Il n'y a point de gouvernement qui ne comprenne que l'athéisme est le dissolvant le plus actif et le plus terrible de tout ordre, de toute société; que ce monstre affreux étouffe et déchire ceux qui l'embrassent et le favorisent; qu'une fois triomphant, il brise tout, renverse tout, extermine tout, et fait couler des flots de sang où il se baigne avec délices.

Oh! que cela est juste, vrai, s'écrient quelques uns; oui, mais, ajoutent-ils, il faut marcher avec précaution, il faut attendre. Vous voulez attendre!

Mais l'athéisme n'attend point. C'est un voyageur haletant d'impiété et de rage qui marche à pas de géant sur la route que les sophistes lui aplanissent. La profondeur de notre corruption et notre faiblesse immense donnent à ses progrès une rapidité inouïe, et quand vous vous sentirez avec horreur enveloppés dans ses filets, il ne sera plus temps de s'en dégager.

Bornons-nous à ces vérités propres à dissiper tant d'illusions, et que d'autres, emportés par le tourbillon du monde ou des affaires, ne prennent pas le temps d'apercevoir ou de méditer. Voudrait-on nous forcer à les tenir cachées dans notre cœur, nous qui sommes établis pour maintenir sur la terre, avec l'honneur de Dieu, la source du bonheur des hommes? Ce te contrainte qu'on chercherait à nous imposer serait aussi injuste qu'inutile. M. Guizot nous fait entrevoir des armes que nous avons, dit-il, derrière nous. Je n'opposerais qu'un mot à cette menace. Un descendant du grand Condé, à qui on reprochait de s'exposer témérairement dans les combats, répondit en ces termes : *Les boulets de canon sont une vieille connaissance de ma famille, ils ne me rendront jamais faible ni craintif.* Je dirai de même : Les armes de la persécution sont une vieille connaissance de la famille chrétienne, et en particulier du sacerdoce catholique. En ce moment, un grand nombre de prêtres, enfants de la France, les bravent au loin sur divers points de la terre. On ne les verra point rougir de leur origine, ni ceux qui les ont connus, rester au-dessus de leurs exemples.

Recevez, Monsieur, l'assurance, etc.

† CLAUD. HYP., Evêque de Chartres.

Chartres, 12 février 1846.

Tel donne à pleines mains qui n'oblige personne,  
La façon de donner vaut mieux que ce qu'on donne. CORNEILLE.

## CORRESPONDANCE

M. L'ÉDITEUR,

A une assemblée des conseillers de la Société de Temperance, présidée par messire Hudon, vicaire général, tenue le 5 du présent mois à la maison d'école de l'Évêché, il fut proposé par M. Joseph Robillard, secondé par M. Olivier Pichet :

Que des remerciements soient votés à la Société de St. Jean-Baptiste pour la générosité avec laquelle cette Société a généreusement offert et résolu de payer la moitié des dépenses que ferait la Société de Temperance pour l'établissement d'une bande musicale; cette proposition fut agréée unanimement. Proposé par M. J. M. Papineau, secondé par M. Joseph Cadot, que M. le Secrétaire de la Temperance fut chargé de la communiquer à la Société de St. Jean-Baptiste, et de la faire publier dans les journaux canadiens.

Je suis, Monsieur,

Votre très-humble serviteur,

A. BISAILLON, S. C.

Montréal, 6 avril 1846.

## BULLETIN.

Ordination.—Chambre d'Assemblée.—Noyés.—Incendie.—Plaintes des habitants près du canal de Lachine.—Packet Yorkshire.—Amendement de M. Rémusat.—Bravoure du Rev. M. Smith.—Lettres du R. P. Durocher et de M. Jeannotte.

• • • La communication de St. Hyacinthe paraîtra dans le prochain numéro.

Aujourd'hui, à cause des offices de la Semaine-Sainte, nous nous voyons dans l'obligation de ne donner qu'une demi-feuille.

—Le 22 mars dernier, Mgr. de Montréal a conféré dans l'église de Ste.

Thérèse de Blainville, l'ordre sacré de prêtrise à M. Michel Brunet;

Le sous-diaconat à MM. O. Monet, G. Uberdeau, N. Hardy;

Les ordres mineurs à MM. T. St. Aubin, C. Dubé, J. Graton;

La tonsure à MM. T. Arbour, J. Séguin, A. Fortier, J. Boisscau, A. Thibault.